DLP 29-5-64 301257

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

N° 44 - MAI 1964
7° supplément
AVEYRON - LOZERE
Edition particulière I

MILDIOU de la POMME de TERRE

Le Mildiou de la pomme de terre (Phytophtora infestans) attaque toutes les parties de la plante : feuilles, tiges et tubercules.

Ce champignon se développe sous forme d'un filament ou "mycélium" à l'intérieur des feuilles. Ce mycélium émet des ramifications aériennes qui produisent des organes de reproduction appelés "conidies".

Ces conidies se détachent et provoquent des contaminations sur d'autres pieds de pommes de terre.

Les pluies entraînent ces organes de reproduction dans le sol ; c'est ainsi que les tubercules sont atteints.

La maladie début en général sur les jeunes repousses provenant des tubercules infectés. Les premières taches seront apparentes plus tard et constitueront les "foyers primaires", foyers qui sont difficilement décelables.

Lorsque d'autre part, la végétation couvre le sol et que les conditions extérieures sont favorables (température, pluie, humidité) la maladie prend brutalement de l'extension. Il est alors trop tard pour intervenir.

LUTTE

1964
23

Lutte indirecte : Il faut s'abstenir de planter des tubercules contaminés. Le buttage des plantes assure une protection relative des tubercules dans le sol.

Lutte directe : Il s'agit de couvrir le feuillage d'un produit anticryptogamique de manière à empêcher les contaminations. Ce sera donc une lutte préventive.

Quand traiter ? Suivre les indications de la Station d'Avertissements Agricoles.
En effet, les observations climatiques et celles concernant le développement des plantes sont centralisées à la Station. C'est à partir de ces observations que l'on étudie le développement du champignon et on peut en déduire quels sont les risques d'attaques, si les conditions favorables sont réunies.

Quels produits employer ? Tous les produits cités sont homologués. Les sels de cuivre ont parfois tendance à freiner la végétation.

- Bouillies bordelaise et bourguignonne, Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxydes cuivreux : 500 g de cuivre métal

- Zinèbe : 200 g

- Manèbe : I60 g

- Association de Zinèbe et de Cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
- Association de Zirame et de Cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

Dans tous les cas la dose hectolitre est indiquée pour 600 à 1000 litres d'eau à l'hectare.

Quel appareil employer ? Si l'on emploie un pulvérisateur traditionnel (pulvérisation mécanique) il faudra veiller à ce que la bouillie couvre uniformément le feuillage et notamment l'envers des feuilles car c'est par là surtout que le champignon pénètre. On s'assurera que l'appareil donne une bonne pression pour obtenir une finesse de la pulvérisation convenable.

Si l'on emploie un appareil récent à pulvérisation pneumatique la finesse de la pulvérisation est assurée. Grâce au violent courant d'air produit par l'appareil le feuillage est agité et les gouttelettes atteignent plus facilement l'envers des feuilles. Cela permet de réduire les quantités de liquide : on peut employer de 60 à 100 litres d'eau mais sans pour cela réduire la quantité de produit.

DORYPHORE (Information)

La lutte contre le doryphore est obligatoire ; il faut réaliser un traitement insecticide lorsque les larves ont atteint la grosseur d'un grain de blé.

Pour les cultures de plein champ, voici les produits homologués :

Pulvérisation :
- Arséniate de plomb : I70 g d'arsenic
- Arséniate de chaux : I40 g d'arsenic
- Arséniate d'alumine naissant : I20 g d'arsenic
- Roténone : I0 g
- D.D.T. : 50 à 80 g
- D.D.D. : 75 g
- Chlordane : I00 g
- Lindane : 8 g
- Dieldrine : I0 g
- Camphènes chlorés : I50 g
- Heptachlore : 60 g
- Endosulfan : 35 g
- Azinphos éthyl : 40 g
- Carbaryl : 75 g

Poudrage :
- Roténone : I00 g de matière active à l'ha
- D.D.T. : I.500 g de matière active à l'ha
- Chlordane : I.250 g de matière active à l'ha
- Lindane : I00 g de matière active à l'ha
- Dieldrine : I20 g de matière active à l'ha
- Camphènes chlorés : I.500 g de matière active à l'ha
- Heptachlore : 750 g de matière active à l'hectare.

L'Inspecteur :
P. BERVILLE

Les Contrôleurs,
L.L. TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon : Le Directeur Gérant : L. BOUYX

Aveyron - Lozère

VIGNE (Information)

A la suite des fortes pluies de ces derniers jours, les vignes ne sont plus protégées. De nouvelles contaminations seront provoquées par les prochaines précipitations.

Il est nécessaire d'effectuer un nouveau traitement anticryptogamique (Black-rot - Mildiou).

Le Contrôleur,

M. BEZUT

N O M :

Prénom :

Age :

Commune :

Lieu-dit :

Date de la découverte :

Existe-t-il d'autres taches :

Nature du sol :

Variété de pomme de terre :

Date de plantation :

Hauteur des plantes :

Un traitement anti-doryphorique a t'il été réalisé ? Avec quels produits ?

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P99

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Département de l'Aveyron
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
MONTPELLIER

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES
RODEZ

CHAMBRE D'AGRICULTURE
RODEZ

CONCOURS de DETECTION du MILDIOU de la POMME de TERRE

1°) Il est organisé en I964, dans le département de l'Aveyron, un concours de détection des premières taches de Mildiou de la pomme de terre.

2°) Ce concours est institué sur l'ensemble des cantons de CASSAGNE-BEGONHES, LA SALVETAT, NAUCELLE, PONT DE SALARS, RIEUPEYROUX, REQUISTA, RODEZ, SALLES CURAN, SAUVETERRE, et VEZINS.

3°) Il est créé, dans chaque canton, par la Station d'Avertissements Agricoles un premier prix de 20 frs, un second prix de I2 frs et un troisième prix de 8 frs.

D'autre part, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron distribuera à l'intention des enfants d'âge scolaire en 1964 des prix communaux dans toutes les communes de RIEUPEYROUX, LA CAPELLE, LA BASTIDE LEVEQUE, PREVENQUIERES, PRADINAS, CASTANET, COLOMBIER , VORS, CARCENAC-PEYRALES, MOYRAZES, MOUSSAC, GRAMONT, QUINS, CAMBOULAZET, MANHAC. Dans chacune de ces communes la Chambre d'Agriculture attribuera un premier prix de 18 frs, un second prix de I2 frs et un troisième prix de 8 frs.

4°) Les prix donnés par la Chambre d'Agriculture et la Station d'Avertissements Agricoles peuvent se cumuler dans les cantons de RIEUPEYROUX et SAUVETERRE.

5°) Les taches décelées ouvrant droit à concours pour les 1°, 2° et 3° prix doivent provenir de champs différents.

6°) La feuille de pomme de terre malade sera placée entre deux feuilles de papier buvard légèrement humide ; l'adresser sous enveloppe timbrée à :

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Boite Postale 7I
MONTPELLIER

Avec chaque envoi indiquer les nom, prénom et adresse des concurrents (âge pour les concurrents scolaires), la date de la découverte, l'importance du foyer, la nature du sol, l'exposition, la variété de pomme de terre, la date de leur plantation, la hauteur des plantes (indiquer si la plantation a reçu un traitement antidoryphorique et lequel).(Utiliser le formulaire reproduit au verso).

7°) Les envois seront examinés par les Ingénieurs de la Station d'Avertissements Agricoles

8°) Les résultats seront annoncés au cours de l'été ; les prix seront mis à la disposition des concurrents avant le 3I/I2/I964.